



République Française
VILLE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE
Département des Hauts-de-Seine

Déclaration sur l'honneur concernant l'autorité parentale

Je soussigné :

Déclare :

- ☐ Ne pas connaître l'adresse de Monsieur ou Madame :
- ☐ Ne plus être en contact avec Monsieur ou Madame :
- ☐ Assumer seul(e) la responsabilité administrative et financière de mon enfant.
- ☐ Exercer l'autorité parentale sur mon enfant.

Attestation sur l'honneur établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Villeneuve-la-Garenne :

Date et signature :

! IMPORTANT – ARTICLE 441-7 DU CODE PÉNAL

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait de :

- ❖ Établir une attestation ou un certificat comportant des faits matériellement inexacts ;
- ❖ Falsifier une attestation ou un certificat initialement sincère ;
- ❖ Faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.